



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 19 novembre 2021 – N° 142/H030

BUREAU

Réunion du 14 octobre 2021

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 14 octobre 2021 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

| | | |
|------|--|----|
| .I | Démarche statistique publique de l'Autorité de la statistique publiques (ASP)..... | 4 |
| .II | « INSEE MOBILE » : son contenu, ses cibles, bilan de lancement | 7 |
| .III | Actualités du service statistique public | 10 |
| .IV | Actualités du Cnis | 15 |

Liste des participants

Membres du Bureau

| | | |
|------------|-----------|--|
| BARDAJI | José | Fédération française de l'assurance (FFA) |
| BERTHOLON | Raphaëlle | Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) |
| CABRILLAC | Bruno | Banque de France |
| DEAUVIEAU | Jérôme | Ecole normale supérieure |
| DURAN | Patrice | Ecole normale supérieure (ENS) – Président du Cnis |
| MESQUI | Bérangère | France Stratégie |
| POUZIN | Gilles | Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) |
| PROKOVAS | Nicolas | Confédération générale du travail (CGT) |
| SILBERMAN | Roxane | Centre national de la recherche scientifique (CNRS) |
| TAVERNIER | Jean-Luc | Directeur général de l'Insee |
| VESSILLIER | Delphine | Fédération française du bâtiment (FFB) |

Membres du Bureau excusés

| | | |
|---------|---------------|---|
| AUDENIS | Cédric | France Stratégie |
| FACK | Gabrielle | Université Paris Dauphine |
| LECOURT | Anne-Juliette | Confédération française démocratique du travail (CFDT) |
| LEGER | Jean-Luc | Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie |
| POILON | Gwenaëlle | Mouvement des entreprises de France (MEDEF) |
| ROBIN | Benoît | Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) |

Intervenants

| | | |
|-------------------|-----------|---|
| MORDANT | Guillaume | Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) |
| AUBERGER-COURTOIS | Françoise | Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) |
| ELBAUM | Mireille | Autorité de la statistique publique (ASP) |
| GASNIER | Claudine | Autorité de la statistique publique (ASP) |
| POLLET | Pascale | Autorité de la statistique publique (ASP) |

Invités permanents

| | | |
|---------------------|---------------|---|
| BAYET | Alain | Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) |
| BESSONE | Anne-Juliette | Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) |
| CLING | Jean-Pierre | Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI) |
| COLIN | Christel | Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) |
| D'ALESSANDRO | Cristina | Conseil national de l'information statistique (Cnis) |
| DUBOIS | Marie-Michèle | Conseil national de l'information statistique (Cnis) |
| EGHBAL-TEHERANI | Sylvie | Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI) |
| GUILLAUMAT-TAILLIET | François | Secrétaire général adjoint du Cnis |
| LAGARDE | Sylvie | Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI) |
| MAUREL | Françoise | Secrétaire générale du Cnis |
| MONTUS | Arnaud | Conseil national de l'information statistique (Cnis) |
| MOREAU | Sylvain | Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE) |
| ROSENWALD | Fabienne | Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) |
| TAGNANI | Stéphane | Conseil national de l'information statistique (Cnis) |

Invités permanents excusés

| | | |
|-------|---------|---|
| OLIER | Lucile | Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) |
| PROST | Corinne | Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Service de la statistique et de la prospective (SSP) |

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Bureau. Il accueille François GUILLAUMAT-TAILLIET, nouveau Secrétaire général adjoint du Cnis, qui participe à son premier Bureau. Il espère que la prochaine séance pourra se tenir en présentiel.

.I Démarche statistique publique de l'Autorité de la statistique publiques (ASP)

Patrice DURAN accueille Mireille ELBAUM qui vient de succéder à Dominique BUREAU à la présidence de l'ASP, et salue son dynamisme et ses convictions pour une statistique publique de qualité. Pour rappel, elle a été Cheffe de service à la DARES avant de diriger la nouvelle DREES. Elle a été titulaire de la chaire « Politiques et économie de la protection sociale » du CNAM et Présidente du Haut Conseil du financement de la protection sociale. Elle a également été membre du *European Statistical Governance Advisory Board* (ESGAB) entre 2018 et 2021.

Après avoir remercié le Cnis et son président pour leur accueil, **Mireille ELBAUM, Présidente de l'Autorité de la statistique publique (ASP)**, indique que la nouvelle démarche statistique qu'elle va présenter fait l'objet d'une note qui a été approuvée par l'ASP lors d'une réunion qui s'est tenue le 8 septembre 2021. Elle s'inscrit dans le prolongement des travaux engagés sous l'égide de ses prédécesseurs, Paul CHAMPSAUR et Dominique BUREAU, notamment dans le domaine de l'appui, des auditions et de vérification de l'activité des SSM (systèmes statistiques ministériels). Ces travaux seront poursuivis selon des échéances précises, étant entendu que la période préélectorale implique de la part de l'ASP une attention de tous les jours pour prévenir tout manquement dans l'application du *Code des bonnes pratiques de la statistique européenne*.

Mireille ELBAUM témoigne s'être référée, lors de sa prise de fonction, d'une part à la loi, qui définit la statistique publique comme « *l'exploitation à des fins d'information générale des données collectées par les administrations, les organismes publics et les organismes privés chargés d'une mission de service public* » et d'autre part au décret par lequel l'ASP s'est vue confier la mission de vérifier que la production de la statistique publique était réalisée dans les règles « *d'indépendance professionnelle, d'objectivité, d'impartialité et de pertinence et de qualité des données* » dans l'ensemble de l'activité publique. Force lui a été de constater que de nombreux producteurs de données transformées en statistiques prétendent, notamment par la forme et le format de leurs lignes de publication, diffuser des statistiques publiques, alors que ceux-ci échappent à la connaissance et à la régulation de la statistique publique, et cela sans que les utilisateurs, dont les journalistes, en soient informés. Des rapports produits ou coproduits par l'Inspection générale de l'Insee en attestent, notamment dans le secteur sanitaire et social ou de la Défense. L'un d'eux, intitulé *Vers un nouveau service de qualification de statistiques d'intérêt général* (2019) a notamment pour auteur Nicole ROTH, Présidente du Comité du label et également co-auteur du rapport inter-inspections sur la cartographie des productions de statistiques publiques dans les domaines de la santé et de la solidarité (2021). Il met en évidence une problématique de qualification des données d'intérêt général, dans un champ plus large que celui du service statistique public *stricto sensu*, et préconise un élargissement de la régulation sous la forme d'une homologation.

L'ASP propose donc, dans la note qu'elle a approuvée le 8 septembre 2021, de lancer une expérimentation dans ce sens, avec quelques inflexions par rapport aux conclusions du rapport. Elle consiste tout d'abord à contacter un certain nombre d'organismes volontaires, qui n'entraient pas dans le champ de la régulation, pour leur demander :

- de faire systématiquement l'envoi au Cnis de leurs programmes annuels de travaux statistiques et d'études régulières, et de lui soumettre leurs enquêtes susceptibles d'impliquer un avis d'opportunité (pour mémoire, ce n'est plus le cas depuis au moins 3 ans pour la CNAM, Santé publique France, l'Inserm, la DGAS et certains organismes du secteur environnemental et culturel) ;
- de remplir une grille synthétique dite de « démarche statistique publique » proposée par le Comité du label, sensiblement simplifiée par rapport au dossier prévu dans le cadre de la labellisation, leur permettant de décrire les statistiques susceptibles d'entrer dans le champ de cette démarche et de justifier le respect des bonnes pratiques en matière de transparence, d'indépendance de la publication, de concertation avec le SSM, d'existence d'un programme statistique ou l'annonce d'un calendrier statistique, autant d'éléments relevant davantage de la politique statistique que des aspects relatifs à la qualité intrinsèque des statistiques.

Le premier organisme qui va entrer dans la démarche est l'Acoss, avec laquelle il a été convenu de distinguer trois ensembles de données :

- les données produites à des fins internes ou pour les tutelles, avec un degré de pérennité limité, qui ne relèvent pas de la statistique publique ;
- les données labellisées, qui sont utilisées notamment, en lien avec l'Insee, pour la comptabilité nationale (dont les statistiques d'emploi et de masse salariale) ;
- les données publiées dans les lignes de publication statistiques de l'Acoss, comme celles qui sont relatives aux exonérations de charges sociales, au chômage partiel ou aux emplois de service aux particuliers, et qui bien qu'utilisées par les journalistes ne relèvent pas encore du champ de la régulation.

L'expérimentation proposée pourrait déboucher le cas échéant sur une évolution de certains textes, comme l'arrêté relatif au Comité du label. Elle concernera prochainement Santé publique France que l'ASP rencontrera le 15 décembre 2021, tandis que des contacts ont été pris avec plusieurs autres organismes publics dont la Caisse des Dépôts et Consignations ou la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), ainsi qu'avec les SSM dont l'appui sera nécessaire. Mireille ELBAUM envisage par ailleurs d'organiser un séminaire auquel le Cnis sera associé, afin d'impliquer dans la démarche statistique publique des secteurs comme l'environnement, l'agriculture (ex. : FranceAgriMer), ou la culture.

Mireille ELBAUM souhaiterait par ailleurs pouvoir déboucher, à partir du repérage des documentations et de la localisation des métadonnées, et avec les moyens que pourra y consacrer l'Insee, sur un meilleur interfaçage des sites internet des organismes diffusant de l'information sur la statistique publique, afin d'en simplifier l'accès aux utilisateurs et de faciliter les appariements. La crise sanitaire a montré qu'il était particulièrement nécessaire de rapprocher les données sociales et les données de santé, tout en simplifiant la procédure d'accès aux données de santé personnalisées pour les chercheurs. À cet égard, on peut regretter que le secteur de la santé ne fasse pas l'objet d'une commission dédiée du Cnis.

Patrice DURAN remercie Mireille ELBAUM pour la clarté de sa présentation, dont il souligne l'importance dans le contexte actuel.

Roxanne SILBERMAN considère avec beaucoup d'intérêt la nouvelle démarche statistique publique présentée par Mireille ELBAUM. Elle rappelle qu'il n'y a pas de définition uniforme de la statistique publique, laquelle dans les pays dits « à registres » (Pays-Bas ou pays nordiques comme le Danemark) notamment couvre l'ensemble des données administratives de services ou d'organismes publics que l'institut national de statistique peut mobiliser, alors que dans le cas de la France, ces données sont sous un statut différent de celles définies dans le cadre de la loi de 1951 et coordonnées par l'Insee. Avec les possibilités croissantes d'exploitation de ces sources, le périmètre de la statistique publique stricto sensu tel qu'il est défini actuellement en France et ces différences de statuts avec derrière les questions de qualité posent de plus en plus de problèmes. Cette nouvelle démarche statistique publique devrait également favoriser le développement des appariements. Roxane Silberman demande dans quelle mesure le champ des prérogatives du Comité du label de l'Insee en serait étendu. Par ailleurs, cette nouvelle démarche statistique publique a-t-elle un lien avec le rapport Bothorel sur *La politique de la donnée, des algorithmes et des codes sources*, et comment s'articule-t-elle avec la publication des quinze feuilles de route ministérielles qui prévoient notamment la mise en place de hubs dits « sectoriels » ?

Mireille ELBAUM répond que la démarche présentée est orientée sur la statistique publique au sens où il s'agit de données structurées en statistiques publiables qui font référence en tant que telles. La grille synthétique évoquée servira à les caractériser. L'ASP a pris lors de la séance du 8 septembre un délibéré à partir du rapport de l'IG sur les appariements, visant à les favoriser dans la sphère des SSM, grâce aux outils mis à disposition par l'Insee. Il est important à cet égard que le service de la statistique publique (SSP) apporte en amont une réflexion méthodologique lors de la conception même des données en termes de concepts et de nomenclatures, pour pouvoir les exploiter en aval, en y associant le cas échéant des chercheurs, et pour des publications qui ont vocation à respecter le *Code de bonnes pratiques de la statistique publique*. En effet, ce que publie le SSP doit être cohérent sur le plan des concepts, des nomenclatures, de la périodicité et des champs, avec une correction des biais. Il y a un véritable enjeu à caractériser l'apport potentiel du SSP et le moment où les « données » deviennent des statistiques.

Nicolas PROKOVAS remercie Mireille ELBAUM pour son excellente présentation, qui recoupe des réflexions menées dans le cadre du Cnis. Il retient la mise en place d'une grille qui, bien que synthétique, permettra de statuer sur le processus de génération des données. Elle devra, selon lui, intégrer le mode de saisie, les

procédures de révision, les contrôles et la vérification de l'existence d'une documentation *ad hoc*. Il se félicite d'autre part d'entendre dire que le Cnis serait partie prenante à l'organisation du séminaire qui sera consacré à la démarche présentée. Notant que les différents organismes invités seront appelés à communiquer leur programme, il demande au Secrétariat général du Cnis de communiquer une liste des programmes annuels par commission.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, indique n'avoir pas encore évoqué le sujet en interne à l'Insee, ni avec les SSM. Il observe que la nouvelle démarche statistique publique est connexe, au niveau français, avec le récent rapport de l'IG, ainsi qu'avec la réflexion menée au niveau international et européen sur la nécessité, pour les professionnels du chiffre et de la donnée, d'assurer un *data stewardship*, c'est-à-dire d'aider les États membres à organiser l'exploitation de leurs systèmes d'information.

L'ASP se réclame de la loi de 1951 qui lui confère une responsabilité sur un champ beaucoup plus large que les statistiques de l'Insee et des SSM, puisqu'il porte sur « *l'exploitation, à des fins d'information générale, de données collectées par les administrations, les organismes publics ou des organismes privés chargés d'une mission de service public* ». Une telle définition inclut potentiellement toutes les données de gestion et celles qui concernent le suivi de la productivité et de la qualité de service d'une administration. D'où la nécessité de redéfinir le champ de la « statistique publique », lequel ne doit pas être prisonnier du champ historique de construction de l'Insee et des SSM pour inclure, par exemple, dans le domaine de la santé, les données épidémiologiques, sans pour autant aller jusqu'à utiliser à des fins d'information générale toutes les données de toutes les administrations, qui constituent un corpus évidemment gigantesque.

Mireille ELBAUM propose d'aborder le sujet avec pragmatisme et de façon progressive, en distinguant, dans la marée des données, celles qui relèvent de la statistique et sont de nature à faire l'objet d'une mise à disposition du public, par le biais de la publication ou d'un accès donné aux chercheurs. Cet effort de cadrage peut déboucher sur des adaptations assez marginales, à l'occasion d'une concertation entre l'ASP et le Comité du label, mais il pourrait aller aussi jusqu'à une modification de la loi de 1951 ou du décret relatif à l'ASP visant à mieux définir la part des données publiques pour laquelle la régulation statistique doit s'exercer, sans forcément que le SSP ait directement en charge leur gestion. Selon la Présidente de l'ASP, il faut avancer prudemment, en expérimentant dans des champs et avec des organismes « cousins » de ceux relevant du SSP.

Jean-Luc TAVERNIER remarque qu'il sera difficile, pour ce faire, de se réclamer d'un texte dont la rédaction manque de précision.

Mireille ELBAUM projette de faire, après la mise en place du gouvernement qui suivra les élections législatives de 2022, un tour de l'ensemble des directeurs de cabinet pour leur parler de leur SSM, des règles de publication et de la démarche statistique publique, concernant les organismes présents dans leur sphère. Elle précise que le séminaire évoqué ne pourra sans doute pas avoir lieu avant septembre 2022, sachant que l'implication de chaque organisme ciblé nécessite jusqu'à quatre ou cinq contacts ou réunions préparatoires, sans compter une éventuelle audition de celui-ci par l'ASP. La venue au séminaire du ministre des Finances ou de son directeur de cabinet serait souhaitable, si l'on souhaitait notamment qu'une modification de texte puisse être proposée pour rendre la démarche statistique publique obligatoire à un nombre élargi d'organismes publics ou investis d'une mission de service public. Il faudra par ailleurs réfléchir dans un second temps au cas des collectivités territoriales, qui sont potentiellement concernées par la loi, mais dont les productions statistiques ne pourront être prises en compte au niveau de l'ASP et du comité du label.

Jean-Luc TAVERNIER ne cache pas que le projet lui semble très ambitieux.

Mireille ELBAUM se déclare consciente et attentive au fait que l'Insee a toujours considéré qu'une modification de la loi présentait plus de dangers que d'avantages, et insiste pour que, sans prétendre couvrir l'immensité du champ mentionné par la loi, la démarche statistique publique dépasse le seul champ du SSP, alors que des SSM voient leurs prérogatives battues en brèche par d'innombrables agences, caisses ou organismes qui publient des données revendiquées comme des statistiques sans respecter les bonnes pratiques afférentes.

Françoise MAUREL donne acte à Mireille ELBAUM que les données statistiques de santé méritent une réflexion spécifique sein du Cnis. Elle souligne que si les différentes commissions existantes ne permettent pas de le faire de manière coordonnée, cet enjeu est aussi entravé par le fait que les producteurs principaux de ces données ne viennent pas présenter leur programme de travail au Cnis. Elle indique qu'il était prévu de faire présenter le rapport de l'Inspection générale de l'Insee et de l'IGAS publié en juin dernier sur l'état de la production statistique en matière sanitaire et sociale lors du Bureau de ce jour, mais qu'un déplacement de

Nicole ROTH outre-mer a contraint à reporter cette présentation au Bureau de décembre. Françoise MAUREL rappelle enfin que le Cnis a adopté une orientation en janvier 2021 visant à constituer un groupe de travail sur les statistiques de Santé.

Mireille ELBAUM propose de faire suivre les rapports des inspections générales du type de celui qu'a mentionné Françoise MAUREL de délibérés courts de l'ASP soulignant les jalons de progression et les avancées à accomplir.

Françoise MAUREL prévoit, en réponse à la demande de Nicolas PROKOVAS, de diffuser aux membres du Cnis la liste des producteurs de statistiques par commission. Elle précise qu'elle sera établie sur la base des bilans et des programmes de travail que les organismes ont volontairement communiqués et qui figurent dans la rubrique « *Publications* » du site du Cnis.

Sylvain MOREAU, qui a en charge les statistiques d'entreprises à l'Insee, indique être en relation étroite avec la DGAC.

Mireille ELBAUM précise être entrée en contact avec Béatrice SEDILLOT, qui dirige le Service des données et des études statistiques au sein du Commissariat général au développement durable pour déterminer les organismes qui pourraient participer à la démarche statistique publique dans son champ de responsabilité. Elle lui a permis d'entrer en relation avec la DGAC, qui transmet à l'ASP les lignes de publications statistiques qu'elle communique à Bruxelles conformément à la réglementation européenne, pour ensuite envisager avec son directeur général une labellisation de certaines données relatives au transport aérien. Une démarche similaire sera menée avec Voies Navigables de France, une fois certaines clarifications de compétences effectuées par le SSM du ministère de l'Écologie, ou avec DGER qui produit des statistiques sur les enseignants du secteur agricole, grâce à la médiation de Fabienne ROSENWALD, avec dans ce dernier cas un objectif de mise en cohérence des données produites sur les enseignants. Dans tous les cas, il est proposé aux SSM de contacter eux-mêmes les organismes relevant de leur secteur, ou à défaut que l'ASP s'en charge en les en tenant informés.

Patrice DURAN confirme que le chantier ouvert par l'ASP sur la démarche statistique publique est considérable. Il souligne que la statistique d'État dépend du type d'État et de la façon dont les serviteurs de l'État ont construit leur expertise. Il pointe un enjeu de recontextualisation de la statistique publique pour parvenir à redéfinir celle-ci, étant entendu que le texte originel de 1951 visait un champ de l'action publique beaucoup plus restreint qu'aujourd'hui. Le Cnis accepte de participer à ce travail de fond, au sortir d'une crise sanitaire qui a montré à quel point la statistique conditionne la définition des politiques publiques. C'est d'autant plus nécessaire qu'il existe en France une méconnaissance de fond de ce qu'est la statistique. La route qu'il va falloir construire s'annonce comme centrale pour tous les acteurs de la statistique publique.

Mireille ELBAUM suggère enfin que les collaborateurs du SG Cnis assistent aux réunions préparatoires et à l'audition de Santé publique France.

Patrice DURAN s'y déclare favorable.

.II « INSEE MOBILE » : son contenu, ses cibles, bilan de lancement

Guillaume MORDANT, Responsable du Département communication et service au public à la Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) de l'Insee, indique que le projet « Insee Mobile » a débuté trois ans auparavant, par une étude de parangonnage sur les applications mobiles proposées par les fournisseurs d'applications quantitatives, les instituts statistiques et les organisations internationales, ce qui a permis d'identifier certains écueils à éviter.

Pourquoi une application mobile ?

« Insee Mobile » est un des moyens disponibles pour l'Institut d'accomplir l'une de ses grandes ambitions dans le cadre de sa stratégie 2025 : aller au-devant de tous les publics. Comme ces publics sont très divers, aussi bien dans leurs modes d'accès à l'information que dans leur goût pour les différentes façons de la présenter, une approche multicanale et multi-contenus a été développée pour toucher un maximum d'utilisateurs et de citoyens. Ainsi le canal smartphone est-il complémentaire, pour faire « parler les statistiques », aux canaux et contenus existants (insee.fr, statistiques-locales.insee.fr, blog.insee.fr, sirene.fr, api.insee.fr), tout comme le blog créé en 2020 visait à apporter des éléments pédagogiques et explicatifs à l'appui des autres publications de l'Insee, tout en permettant de réagir à l'actualité en cas de besoin.

Ainsi l'application apporte-t-elle de la proximité, particulièrement en direction des jeunes qui sont friands de ce type de support. D'où le développement d'une approche simple, pédagogique et ludique - mais sérieuse - permettant au grand public qui fréquente peu le site de l'Insee et n'a pas un accès spontané à ses publications de s'informer en toute rigueur sur l'actualité avec les données de l'Insee. L'approche ludique doit permettre aux mobinautes d'acquérir des ordres de grandeur sur les principales données macroéconomiques, sociales et économiques de la France tout en testant leurs connaissances. Cette approche doit favoriser leur fidélisation, car ils pourront mesurer à chaque visite la progression de leurs connaissances.

Structure de l'application

L'application s'articule autour de 4 parties : « Découvrir », « Quiz », « Outils » et « Comparateur ».

Françoise AUBERGER COURTOIS, Chef de projet « Insee Mobile » à la Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) au sein de l'Insee, indique que la partie « découvrir » comporte 6 onglets thématiques : « population », « conditions de vie », « emploi et revenus », « économie et entreprises », « territoires et environnement », « tous » (page d'accueil). Chaque thème comprend les mêmes blocs : « les indicateurs phares », « vrai ou faux », « les actualités », « Le saviez-vous ? » « Les quiz ».

4 outils sont proposés, qui sont autant de services apportés à la population :

- « réviser son loyer d'habitation » ;
- « réviser sa pension alimentaire » ;
- « valeur de la monnaie » (ce service permet de connaître l'évolution en euros constants du prix des biens et services courants sur la longue durée) ;
- « popularité des prénoms » (l'ajout de cet outil a multiplié par 5 la fréquentation de l'application).

L'introduction de jeux dans l'application *Insee Mobile* (gamification) contribue largement à sa fréquentation. Pour ce faire, on s'est inspiré de sites destinés aux collégiens et aux lycées comme ceux de Nomad Education, qui valorise comme un challenge la progression de son niveau de compétence (bronze, argent, or, platine). La partie ludique reste cependant très éducative, car elle renvoie à des liens d'information et de partage avec des amis.

L'accent a évidemment été mis sur la sécurisation et la mise en confiance des utilisateurs en leur indiquant que l'application est compatible RGPD, de sorte qu'ils ont la garantie que les informations saisies lorsqu'ils remplissent leur profil ne seront pas utilisées ou communiquées.

Bilan à date

L'application *Insee Mobile* cumule 31 000 téléchargements depuis son lancement début juillet 2021, dont 76 % sous Android et 24 % sous IOS, ce qui correspond à la norme. Le fait que plus d'un million d'écrans ont été vus indique qu'une personne qui télécharge l'application revient 3 fois en moyenne pour consulter des tweets, des « vrai ou faux » ou les rubriques d'actualité. Le taux de désinstallation est inférieur à 21 %, ce qui est très faible car une application survit en moyenne 5,9 jours sur un portable.

Entre 400 et 1 200 utilisateurs se connectent chaque jour à *Insee Mobile*, sachant qu'il est procédé à sa mise à jour chaque semaine, avec l'introduction de nouveaux quizz, d'actualités, de « vrai ou faux ? » et de « le saviez-vous ? ». Le temps de consultation moyen est de 3 minutes 40, ce qui correspond à une consultation attentive de l'application, par exemple pour remplir un quiz.

Les 31 000 chargements d'*Insee Mobile* et la note moyenne de 4,8 sur l'AppStore et 4,7 sur GooglePlay Store obtenue sur la base de 600 avis doivent être rapportés aux scores des applications comparables. Or il apparaît que l'application Eurostat n'a atteint que 1 000 téléchargements depuis 2018, avec une note moyenne proche de 4, tandis que celle d'Istat totalise 5 000 téléchargements depuis 2013, avec une note moyenne de 1,2. La Banque de France, qui dispose d'une très belle et riche application, 4 fois mise à jour depuis 2013, cumule plus de 10 000 chargements avec une note moyenne de 3,9 et 4,1. La note très élevée obtenue par *Insee Mobile* favorise grandement sa diffusion dans un marché très concurrentiel (on compte 2 millions d'applications sur l'AppStore et 3,5 millions d'applications sur GooglePlay Store), qui a connu une très forte progression pendant la crise sanitaire, notamment sur le segment « éducation ».

Toucher tous les publics

Insee Mobile a obtenu 17 retombées presse depuis sa création, dont un très beau reportage sur BFM Business. Le magazine à grande diffusion *Prima* lui a même consacré un article intitulé « *Parfaire votre culture économique et clouer le bec de votre voisine qui croit tout savoir* ». S'agissant de la presse régionale, *L'Ardennais* évoque « *un pari plutôt réussi, avec une application claire qui permet d'accéder de manière attractive à des informations sur l'économie et la société française* ». Ce type d'échos atteste qu'*Insee Mobile* s'adresse vraiment à tous les publics.

Afin de renforcer encore la notoriété naissante de l'application et susciter une forme de viralité, une nouvelle version (V1 bis), toujours plus attractive, va être proposée, ce qui donnera lieu à une deuxième campagne de communication externe tournée notamment vers l'Éducation nationale. Chaque collaborateur de l'Insee reste par ailleurs pour son entourage un ambassadeur d'*Insee Mobile*. Les membres du Cnis sont évidemment encouragés à télécharger l'application, à la tester et à faire remonter leurs commentaires ou suggestions.

Guillaume MORDANT ajoute que le caractère viral de l'application a été renforcé en permettant aux utilisateurs de pouvoir pousser la plupart des contenus sur les réseaux sociaux, afin d'encourager un partage de l'information, mais aussi de créer une émulation au niveau des scores obtenus aux quiz. C'est essentiel car des études menées sur les comportements montrent que les deux facteurs clés d'une application smartphone sont sa note, surtout si elle dépasse 4,5, et la recommandation par des amis. Il est à noter également que les campagnes de promotion ont prouvé leur efficacité puisqu'elles sont suivies de vagues d'installations. Les désinstallations étant ensuite peu nombreuses, les mobinautes sont fidélisés par l'envoi chaque semaine de notification les tenants informés des nouveaux contenus. Guillaume MORDANT se félicite que le lancement d'*Insee Mobile* ait correspondu avec l'anniversaire des 75 ans de l'Insee, projetant ainsi sa communication dans un nouvel avenir.

Patrice DURAN se déclare « connecté à *Insee Mobile* et ravi ». Il constate que cette application participe elle aussi à augmenter encore le périmètre de la statistique publique. Il l'envisage comme une de ces « expérimentations naturelles » dont l'analyse a été récompensée par le prix Nobel d'Économie 2021 !

Raphaëlle BERTHOLON confirme que l'application *Insee Mobile* est tout à fait bienvenue et note qu'elle offre une navigation beaucoup plus conviviale que celle du site de l'Insee.

Nicolas PROKOVAS remercie les concepteurs d'*Insee Mobile* pour cette innovation. Il souhaite avoir des précisions sur le choix des contenus et sur le choix « du contenu des contenus ».

Guillaume MORDANT répond que le contenu de l'application est élaboré à partir de l'ensemble de l'offre d'informations de l'Insee disponible sur le site *insee.fr*. Ces contenus sont actualisés chaque semaine sur la base des nouvelles parutions. Ils sont sélectionnés avec le souci de rester proche des utilisateurs en leur proposant des sujets qui touchent à leur quotidien et à leurs préoccupations naturelles. On évite aussi de les démotiver par des éléments trop techniques ou « jargonneux ». On considère en effet que les experts et les chercheurs ont accès aux contenus experts qui les concernent par le biais du site *insee.fr*. Quant au « contenu des contenus », Guillaume MORDANT assure qu'il s'agit de la réplique des messages de l'Insee sur les réseaux sociaux, du chapeau des publications ou des paragraphes clés des publications classiques : il n'est pas procédé à une ré-éditorialisation des contenus qui ont déjà été validés.

Roxane SILBERMAN demande si l'analyse de la navigation des utilisateurs d'*Insee Mobile* témoigne d'une forte appétence pour l'actualité du débat public.

Françoise AUBERGER COURTOIS le confirme et annonce que des quiz vont être conçus en lien avec le programme d'économie de l'Éducation nationale.

Guillaume MORDANT ajoute ne disposer à ce stade que d'éléments de pré-diagnostic sur la navigation des utilisateurs. Une analyse plus fine en sera faite après six mois d'existence. Il indique que l'application ne pousse pas uniquement les nouvelles publications, et mobilise souvent des éléments d'information anciens en les rafraîchissant pour alimenter un débat d'actualité.

.III Actualités du service statistique public

Contexte institutionnel national

Jean-Luc TAVERNIER rend tout d'abord compte des derniers mouvements intervenus parmi les chefs de service statistiques ministériels :

- Michel HOUDEBINE a été nommé Directeur de la DARES, où il succède à Selma MAHFOUZ, qui a rejoint l'Inspection des Finances au début de l'été.
- Pierrette SCHUHL a été nommée Directrice du SSM de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en remplacement d'Isabelle KABLA-LANGLOIS.
- Augustin VICARD a été nommé Directeur du SSM Jeunesse, Sports et Vie associative, en remplacement de Thibaut de SAINT POL devenu directeur de cabinet de la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, fonction qu'il cumule avec celle de directeur de l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP).
- Adrien FRIEZ va quitter son poste de Chef du SSM de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Revue des pairs

En amont de la présidence française de l'Union européenne, la France a été le premier pays à avoir été examiné par une équipe européenne dans le cadre du troisième round de l'histoire de la revue des pairs, en juin/juillet dernier. L'Insee, les SSM des ministères de l'Agriculture (SSP), de l'Environnement (SDES) et de la Santé (DREES) ont été audités, les autres SSM ayant à remplir un questionnaire d'auto-évaluation.

La visite de l'Insee s'est très bien déroulée. Les pairs ont rencontré, entre autres instances, le Cnis et l'ASP, ainsi que des fournisseurs de données, y compris privés. De multiples auditions ont été organisées, auprès de journalistes, d'utilisateurs institutionnels (France Stratégie, la Banque de France, la DG Trésor), des fédérations professionnelles et des représentants de la communauté académique, dont Roxane SILBERMAN. La revue a été menée par la directrice des statistiques macroéconomiques irlandaises, qui a fait preuve de beaucoup de discernement. Son équipe a particulièrement apprécié une rencontre avec les jeunes statisticiens qui ont su exprimer leur point de vue avec beaucoup de liberté et dans un anglais courant, ce qui marque un vrai progrès.

La validation du rapport des pairs, qui est imminente, sera mise en ligne sur le site de l'Insee et diffusée aux membres du Cnis. Les recommandations formulées sont de bon aloi, avec une appréciation générale positive du système statistique français et de sa gouvernance (ASP, Cnis, Comité du label, Comité du secret). La réactivité du service statistique français pendant la crise sanitaire a été saluée. L'Insee est invité notamment à :

- enrichir ses canaux de diffusion ;
- améliorer la navigation sur insee.fr, notamment au niveau du moteur de recherche ;
- élargir l'accès aux micro-données pour les chercheurs hors SSP ;
- développer une base de données unique et cohérente de diffusion (projet *Méلودie*) ;
- créer une marque statistique publique, en plus de la marque Insee.

Un plan d'action doit être finalisé au plus tard le 10 janvier 2022.

Contexte européen

L'Insee a participé à la consultation publique européenne sur le *Data Act*, le projet de règlement qui fixera le cadre juridique de l'accès aux données privées. Le Cnis et la Direction générale des entreprises de la Banque de France sont allés dans le même sens. La position commune est donc d'exprimer le besoin d'un cadre européen harmonisé dans ce domaine, ainsi que l'instauration d'une obligation légale de partager leurs données pour les entreprises, lorsque celles-ci sont nécessaires pour la statistique publique, éventuellement en étant défrayées du coût marginal de mise à disposition et de formatage des données.

La mention qui sera faite de l'usage de données privées à des fins statistiques ne sera sans doute qu'allusive dans le *Data Act*. Dès lors, Eurostat propose de modifier le règlement 223 pour lui donner davantage d'effectivité. La démarche de révision, ponctuelle, du règlement sera discutée lors du prochain comité statistique qui se réunira fin octobre, en vue de son adoption par la Commission fin 2022.

Contexte institutionnel international

Jean-Luc TAVERNIER évoque la tenue, fin juin dernier, de réunions statistiques habituelles au niveau international, dont celle de l'OCDE et des Nations Unies (UNECE). Il y a été question de la mesure des prix de l'immobilier résidentiel, des statistiques environnementales et des innovations intervenues en réaction à la crise sanitaire. La notion de *timeliness*, qui porte sur la rapidité de production des statistiques, en cas de crise a aussi été évoquée, ainsi que la nécessité de la diffusion de statistiques environnementales à haute fréquence, dont des séries trimestrielles sur les émissions de CO₂. Sur ce dernier point, Jean-Luc TAVERNIER estime qu'il serait également utile d'améliorer la robustesse et la comparabilité au niveau européen des séries annuelles existantes.

La réflexion de la BCE sur sa revue stratégique a été finalisée en juillet dernier. Il en ressort la nécessité de prendre en compte les prix de l'immobilier dans l'inflation, alors que l'indice actuel utilisé par cette institution ne prend en compte que l'évolution des loyers dans son indice des prix. La BCE appelle à modifier cet indice en y intégrant non pas, comme l'Insee le fait déjà dans le déflateur des prix, les loyers imputés pour couvrir à la fois le champ des propriétaires et des locataires, mais les prix d'acquisition nets, ce qui est complexe techniquement et moins naturel sur un plan conceptuel. La BCE a confié à Eurostat et aux instituts statistiques nationaux cette évolution, mais le sujet n'a pas encore été évoqué au niveau du Comité statistique européen.

Rapport Bothorel

Le Rapport Bothorel sur *La politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources* va donner lieu à une mission de préfiguration sur la mise en place d'un dispositif de médiation de la donnée générale, mais celle-ci n'a pas débuté en juin comme prévu et son missionnaire n'a pas encore été désigné. L'une de ses recommandations porte sur l'amélioration de la prise en charge des demandes des chercheurs en y associant les administrateurs ministériels des données des algorithmes et des codes (AMDAC) et les séries statistiques ministérielles. La *Charte d'accès aux données publiques* qui va être élaborée en conséquence ne devrait pas remettre en cause les procédures actuelles de l'Insee mises places par le Comité du secret statistique.

Le Rapport Bothorel encourage aussi à développer les emplois et les compétences du numérique dans la fonction publique, éventuellement en s'appuyant davantage sur les parcours des corps de l'Insee, Administrateurs et Attachés, en les diversifiant au service de la gestion de la donnée, au-delà de la simple statistique. Une mission a été lancée à ce sujet en collaboration avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM), dont le rapport a été rendu public le 27 septembre 2021 par Amélie DE MONTCHALIN et sera transmis aux membres du Cnis. Il en ressort que l'on compte environ 2 000 experts de la donnée (*data scientists, data analysts, data engineers, architects*) dans la fonction publique, dont 1 300 dans le SSP, et que ce nombre devrait croître de 400 dans les prochaines années. Le rapport recommande également d'enrichir l'offre de service des SSM pour les besoins en datascience. Un plan d'action conjoint entre la DINUM et l'Insee sera établi en réponse au Rapport Bothorel.

Contexte institutionnel national

Il est à noter qu'un nouvel arrêté permet à l'Insee de recevoir les données de caisse pour les calculs d'indices de chiffre d'affaires, comme cela se pratique pour l'indice des prix.

Un Comité stratégique des données de santé a été créé par arrêté. Présidé par le directeur de la DREES, il vise à compléter le système national des données de santé.

Il a aussi été procédé à une révision de certaines commissions des comptes : les commissions des transports, du logement et de l'environnement ont été supprimées en tant que telles. L'actuel Conseil économique pour le développement durable a été rebaptisé « Commission pour l'économie du développement durable » que préside Dominique BUREAU et qui comptera quatre formations thématiques dédiées au logement, à l'énergie et au climat, aux transports et à l'environnement.

Un Comité de concertation des statistiques du tourisme a été créé.

Production d'infrastructures

Le Service du code statistique non signifiant a été ouvert le 4 octobre, avec une offre de service limitée pour l'instant à l'obtention d'un fichier de données codées par le CSNS, mais elle sera élargie à la fourniture de codes statistiques non signifiants à partir de fichiers comportant des traits d'identité (nom, prénom, date de naissance...). Conformément aux engagements pris, le SSP déclarera chaque année, lors des bilans transmis au Cnis, les appariements de fichiers qui ont été réalisés par le biais de cette méthode, par exemple en ce qui concerne l'adresse personnelle pour les parcours d'insertion des bénéficiaires de minima sociaux.

La reprise des enquêtes sur le terrain après la crise sanitaire s'avère la plus difficile dans les pays d'outre-mer qui ont été confrontés à une récente flambée épidémique.

La pandémie ayant entraîné un report de l'enquête *Autonomie*, les moyens ainsi libérés vont être consacrés, en novembre et décembre prochain, à la réalisation d'une enquête auprès des personnes qui fréquentent les lieux de distribution d'aide alimentaire, en complément des données sur les volumes remontées par les responsables de centre.

Recensement

En l'absence de recensement annuel, l'Insee procédera en fin d'année à la diffusion des populations légales calculées à partir de fichiers administratifs, dont celui des acceptations.

Les chiffres issus du recensement en Guyane et à Mayotte font toujours l'objet de contestations, avec une présomption de sous-estimation, tandis que des chiffres fantaisistes circulent, parfois même au sein de l'État. En Guyane, où la population suspecte que le nombre d'orpailleurs soit sous-estimé, la création d'un groupe de travail est envisagée, sous l'égide de la CNERP.

Outre une modernisation de la fiche logement, le questionnaire du recensement va surtout évoluer au niveau des bulletins individuels :

- adaptation des questions relatives à l'emploi au codage de la nouvelle nomenclature PCS 2020 ;
- suppression des questions sur la nationalité à la naissance et la fonction occupée ;
- révision de la modalité des questions sur la situation vis-à-vis du marché du travail, notamment sur le contrat de travail ;
- révision des questions sur la nationalité, afin de mieux prendre en compte les doubles nationalités ;
- ajout de questions sur la santé (mini-module européen sur les limitations d'activité) ;
- ajout de questions sur le télétravail (pratique, nombre de jours) ;
- ajout de questions sur le lieu de naissance des parents (département ou pays).

Le questionnaire du recensement sera testé à la fin du second semestre 2021, pour être effectif pour l'enquête annuelle de recensement de 2024. Un échange sur le sujet aura lieu au sein de la Commission démographie et questions sociales du 2 décembre.

75 ans de l'Insee

Les 75 ans de l'Insee ont été l'occasion d'une première participation aux *Rendez-vous de l'Histoire de Blois*. Jean-Luc TAVERNIER indique avoir pris part à une table ronde sur le fait de savoir si les GAFAs savent plus que l'Insee sur les Français. Un stand de la bibliothèque de l'Insee a été animé à l'occasion du très imposant salon du livre de Blois.

La bibliothèque de l'Insee a mis en ligne le 21 septembre la nouvelle bibliothèque numérique de la statistique publique (BNSP), qui succède à l'entrepôt *Epsilon*.

L'anniversaire de l'Insee a aussi été marqué par le lancement de l'application smartphone Insee Mobile déjà évoquée précédemment en séance.

Enfin, l'exposition *75 ans de statistiques vivantes* va être organisée pour le grand public dans 25 gares en France métropolitaine, sous la forme de grands panneaux dont l'un portera sur un thème local, et ce pendant 6 semaines à partir de la mi-octobre. Des opérations de communication conjointe SNCF-Insee seront organisées.

Travaux et enquêtes

Des travaux menés avec la Banque de France ont été publiés sur la situation financière des entreprises pendant la crise, qui ont donné lieu à un blog sur le site de l'Insee intitulé *Des chocs de trésorerie très hétérogènes*. En effet, ces chocs de trésorerie ont été très variables non seulement entre les secteurs, mais aussi au sein de chaque secteur. Ainsi près de 20 % des entreprises d'hébergement et de restauration ont connu un choc de trésorerie positif après soutien de l'État. Ces travaux ont été versés au *Comité de suivi et d'évaluation des mesures d'urgence* que préside Benoît CŒURE, dont le rapport publié fin juillet diagnostique une surindemnisation du choc par les dispositifs publics.

Les premiers résultats de la nouvelle enquête Emploi en continu, déployée sur le terrain début janvier 2021, ont été publiés le 29 juin 2021. Le protocole donne la possibilité aux enquêtés d'y répondre en ligne lorsqu'ils sont réinterrogés. Un changement de méthode de pondération a été opéré pour optimiser l'information contenue dans le nouvel échantillon. Cette refonte n'a heureusement pas conduit à des ruptures de séries significatives, sauf marginalement sur certains taux d'emploi par âge.

Publications

De nombreux mémentos annuels ont été publiés au cours de l'été, ainsi que des publications régionales très intéressantes, comme celle de La Réunion qui a porté sur les évolutions environnementales depuis 20 ans.

Le SSM Finances publiques de la DGFIP a lancé, avec le soutien de son directeur général, deux nouvelles collections très attendues, dont *DGFIP Statistiques* pour un commentaire rapide et *DGFIP Analyses* pour une approche plus approfondie. Elles ont déjà traité de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière), l'impôt sur les revenus en 2019 et 2020 et sur la TVA 2020.

Le SSM Immigration a publié *Les chiffres clés de l'immigration*, dans la suite du document de l'Insee *50 ans d'immigration en 50 secondes chrono*. La DARES a pour sa part proposé une description des métiers exercés par les travailleurs immigrés.

Le SDES a diffusé les premiers résultats de l'enquête Mobilité des personnes, dont il ressort que chaque Français réalise en moyenne 6,3 voyages par an à plus de 80 kilomètres de son domicile, soit le même chiffre qu'il y a dix ans.

Sur le plan démographique, les statistiques de l'Insee sur les décès et les naissances ont fait apparaître un déficit de naissances pendant quelques semaines, juste neuf mois après le premier confinement. Un article du Blog est paru sous le titre *Combien y aurait-il eu de décès en France sans l'épidémie de COVID-19 ?*

Un *Insee Première*, qui est publié tous les deux ans, fait le point sur les inégalités de revenu et la pauvreté en 2019. Il rend compte d'une augmentation sensible du niveau de revenu médian en 2019, notamment à cause des mesures prises à la suite du mouvement des Gilets jaunes, tandis que le taux de pauvreté diminue. Certains hommes politiques ont contesté ces résultats pourtant établis sur la base des données administratives et fiscales. Un exercice de micro-simulation sur le taux de pauvreté 2020 sera publié le 3 novembre 2021 et sera accompagné d'une exploitation originale des données bancaires de la Banque Postale.

Jean-Luc TAVERNIER cite également :

- les premiers résultats de l'enquête Santé dans les départements d'outre-mer ;
- le nombre de séjours hospitaliers hors COVID, qui est en baisse de 13 % en 2020 selon la DREES, en conséquence notamment du premier confinement ;
- la publication par l'INJEP d'une étude sur la participation associative des jeunes ;
- une publication de la DARES sur la forte augmentation des contrats d'apprentissage, ainsi que sur la relation entre les difficultés de recrutement et le taux de chômage ;
- le dossier du dernier rapport annuel sur l'état de la fonction publique consacré à la répartition territoriale des agents de la fonction publique d'État ;
- une publication du SDES sur *Les facteurs d'évolution des émissions de CO₂ en France liées à l'énergie en France de 1990 à 2019*, qui met en évidence le rôle prépondérant du logement résidentiel et des transports dans leur réduction.

Patrice DURAN remercie le Directeur général pour cette présentation qui atteste de la richesse de la statistique publique.

Bruno CABRILLAC, de la Banque de France, souligne la bonne coordination entre la Banque de France et l'Insee lors de la préparation du Data Act, notamment lors de la réponse à la consultation publique de la Commission. Il indique que la Banque de France participe à l'élaboration de principes de gestion des données de haut niveau (*data management high level principles and policy*) au sein du système européen de banques centrales en matière (i) de standardisation, d'intégration, d'interopérabilité et (ii) de la collecte des données, de la validation, de la production et de la publication. Ces principes devraient être validés par le Conseil des gouverneurs à l'été 2022.

Des travaux sont aussi menés à la Banque de France sur les comptes distributionnels relatifs au patrimoine des ménages, sur la base de l'enquête SEBC (système européen des banques centrales). Les données de patrimoine communiquées par l'Insee permettent de corriger les biais distributionnels, notamment pour les ménages les plus riches (30 % de sous-estimation du patrimoine des ménages dans l'enquête SEBC).

Une étude est également menée par la Banque de France sur la classification économique (NACE) des Fintech.

Le rapprochement de l'Open Data Room et du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) pour l'accès des chercheurs aux données a bien progressé et devrait intervenir avant la fin 2021. La convention entre le CASD et l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) est en cours de finalisation. L'adhésion de la Banque de France au Groupement d'intérêt public CASD est envisagé.

De nouvelles statistiques relatives aux titres de dettes ont été publiées dans le cadre de la Data Gaps Initiative : encours et flux en valeur de marché, ventilation de la position extérieure par devise.

La Banque de France a enfin débuté les travaux de préparation de la collecte triennale sur les dérivés de gré à gré, avec l'objectif de mettre en place un reporting unique entre les statistiques et les données nécessaires à la supervision. Plus généralement, le projet IReF pour un reporting statistique et prudentiel intégré des établissements financiers se poursuit.

À propos de la prise en compte de la préconisation de la BCE exprimée dans le cadre de sa revue stratégique d'une prise en compte d'un équivalent loyer pour les propriétaires occupants pour le calcul de l'indice des prix, Bruno CABRILLAC indique qu'il s'est agi d'une des mesures les plus consensuelles parmi les gouverneurs de la zone euro. Il confirme par ailleurs le très faible nombre d'entreprises ayant subi, selon le rapport de la Commission Cœuré, un choc de trésorerie négatif au cours de la crise sanitaire.

Roxane SILBERMAN indique, à propos de la revue des pairs, qu'elle a montré un petit décalage quant au périmètre de cette revue, ce qui fait un peu écho aux questions évoquées à propos de la nouvelle démarche statistique de l'ASP. Si les chercheurs se sont montrés très satisfaits de l'accès aux données de l'Insee, ils se sont surtout exprimés pour critiquer la difficulté d'accès aux données administratives. Des critiques ont aussi été émises sur l'accès aux données du SSM de l'Éducation nationale.

S'agissant du Rapport Bothorel et des feuilles de route ministérielles, elle s'inquiète de la multiplication des hubs ministériels, qui pose un problème de coordination intersectorielle, et ne semble pas non plus prendre en compte du point de vue de la gouvernance de l'accès aux données très détaillées le rôle du Comité du secret statistique.

Jean-Luc TAVERNIER reconnaît n'avoir pas approfondi cette question, la seule lecture de la feuille de route des ministères économiques et financiers sur le sujet lui ayant paru très fastidieuse. Il rappelle que le processus n'est pas piloté par l'Insee, mais par la DINUM, et ne se sent nullement impliqué dans la prolifération de hubs évoquée.

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis, indique qu'il est prévu que les AMDAC coordonnent leur action avec les SSM de chaque ministère, lesquels ont été associés à la préparation des feuilles de route et seront vigilants aux problématiques de diffusion de la statistique publique. Elle donne acte que cette coordination est plus complexe à mettre en place sur le plan interministériel.

Patrice DURAN analyse que le fait que le métier des SSM soit transversal aux nomenclatures politico-administratives de l'État permet à ceux-ci de communiquer entre eux plus efficacement que dans le cadre de l'interministérialité dont les carences constituent un problème central pour l'action publique.

Jean-Luc TAVERNIER ajoute que si beaucoup de SSM ont été impliqués dans la rédaction de la feuille de route de leur ministère, le réseau de leurs directeurs, qui ne s'est constitué que récemment, n'apporte pas encore un degré de coordination interministérielle élevé.

Roxane SILBERMAN annonce par ailleurs la tenue d'une réunion de l'ESAC (Comité consultatif européen de la statistique) la semaine suivante, dont elle rendra compte au Cnis.

Raphaëlle BERTHOLON demande confirmation de la prise en compte d'un prix d'acquisition immobilière dans l'IPCH, et non dans un nouvel indice du coût de la vie.

Jean-Luc TAVERNIER le confirme et donne acte que la volonté de se rapprocher de la perception des consommateurs risque de conduire à la distorsion du concept même d'indice de prix à la consommation par l'introduction d'un prix d'investissement. Il indique que la mise en place de la nouvelle approche a été confiée par la BCE à Eurostat et aux INS.

Bruno CABRILLAC indique que si la décision de principe a été consensuelle parmi les gouverneurs, ses modalités de mise en œuvre ne l'ont pas été, tant s'en faut. Il tiendra le Cnis informé de l'évolution de ce dossier qui est désormais largement dans les mains des INS.

.IV Actualités du Cnis

Projet de rencontre sur les appariements et le programme ReSIL

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Secrétaire général adjoint du Cnis, rappelle que le Bureau de décembre 2020 a débattu de la démarche engagée par l'Insee pour offrir un cadre structuré aux appariements de données administratives pour la statistique publique. Le rapport de l'Inspection générale sur l'appariement de données individuelles au sein du SSP a été présenté à cette occasion. Il recommandait d'offrir un service automatisé et de développer un réseau d'experts et d'utilisateurs. Il a été également procédé à une présentation du projet de code statistique non signifiant, ainsi que du programme ReSIL alors naissant de construction de répertoires statistiques d'individus, de ménages et de logements devant être mis à jour à partir de sources administratives diverses. Il est prévu que ces répertoires servent de points d'appui pour l'échantillonnage des enquêtes et pour la mesure de la couverture des sources administratives lors des enquêtes, dans le but de favoriser des appariements dans un cadre approprié et sécurisé.

Ce projet nécessite un décret en Conseil d'État et au préalable de mener une concertation approfondie sur ses finalités et ses modalités. C'est ce qui justifie l'organisation par le Cnis d'une journée de rencontre le 28 janvier 2022 à Bercy, ce qui obligera à reporter à début février l'assemblée plénière du Cnis prévue ce jour. Son programme prévoit que la matinée soit consacrée à rendre compte des enjeux au travers de quelques expériences significatives de dispositifs reposant sur les appariements, avant une présentation du programme ReSIL. Deux tables rondes seront organisées l'après-midi dont l'une portera sur les usages de données appariées pour la connaissance, pour la Recherche et pour l'évaluation des politiques publiques, la seconde ayant pour objet l'information du public et la transparence des méthodes mises en œuvre dans les appariements, en s'appuyant sur l'expérience de pays plus avancés que l'Insee dans ce domaine.

Une fois recueilli l'avis du Cnis sur ce projet, il sera rapidement rendu public et les contacts avec les intervenants pressentis seront pris.

Roxane SILBERMAN juge bien construit le programme de cette journée de rencontre. Mais les questions et les intervenants notamment dans les tables rondes restent encore à définir. Elle recommande de solliciter des intervenants de pays étrangers, par exemple de CBS, le bureau central de la statistique des Pays-Bas, ou de Statistics Denmark qui sont très avancés sur le sujet des appariements. Sur les questions d'éthique et de transparence, on peut recommander le Royaume-Uni et l'ONS, particulièrement attentif à ces enjeux.

Nicolas PROKOVAS se déclare très favorable aux comparaisons internationales en matière d'appariements, mais s'étonne que l'on organise un si vaste débat fin janvier alors que la proposition de décret du Conseil d'État doit intervenir courant février.

François GUILLAUMAT-TAILLIET reconnaît que le calendrier est extrêmement contraint, au point qu'il ait fallu profiter du créneau de réservation de l'amphithéâtre de Bercy de l'assemblée plénière du Cnis pour l'organiser. Il assure que d'autres bénéficiaires que la seule contribution à la préparation du décret pourront être tirés de l'événement.

Roxane SILBERMAN constate que si les chercheurs sont à juste titre pressentis pour intervenir dans les débats, il y a peu de représentants de la société civile, hormis la CNIL, pour discuter des aspects éthiques du projet.

François GUILLAUMAT-TAILLIET indique qu'il est prévu de convier à une table ronde un représentant des syndicats, des usagers et des associations, mais n'exclut pas d'en inviter d'autres.

Patrice DURAN met pour sa part l'accent sur le rôle clé que doivent jouer les SSM dans les appariements, pour construire cette interministérialité, le projet d'appariement entre les statistiques du ministère de l'Intérieur et les statistiques du ministère de la Justice en constitue un parfait exemple.

Informations diverses

Patrice DURAN signale la parution dans *Courrier des statistiques* n° 6 d'un bel article sur le Cnis signé Isabelle ANXIONNAZ et Françoise MAUREL dont il conseille à tous la lecture.

Françoise MAUREL ajoute que cet article est disponible en ligne et qu'une copie de la revue a été adressée aux membres du Bureau. Elle espère n'avoir trahi ni l'esprit du Cnis ni sa méthode de travail.

Patrice DURAN évoque également la parution sur le site du Cnis du numéro 27 des *Chroniques du Cnis* intitulé « La statistique publique au cœur de l'action publique : les enseignements de la crise sanitaire ». Il s'agit de quelques réflexions issues de la dernière assemblée plénière du Cnis. Il remercie Cristina D'ALESSANDRO de s'être jointe à lui pour le rédiger.

Enfin, Patrice DURAN rappelle que la Défenseure des droits a sollicité un rendez-vous au Cnis afin de progresser dans la mise à disposition d'indicateurs statistiques sur les sujets de la discrimination, dans le prolongement du numéro 7 du courrier interne de la commission Démographie et questions sociales. Le Président en cite un extrait : « *Les critères de discrimination inscrits dans la loi, surtout lorsqu'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le SSP construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations* ». Il a déjà été répondu à la Défenseure des droits que le Cnis était prêt à monter avec elle et ses services un groupe de travail. Une feuille de route sera présentée à ce sujet au Bureau lors de la réunion de décembre.

Nicolas PROKOVAS et plusieurs membres du Bureau plaident pour que le prochain Bureau ait lieu en présentiel.

Patrice DURAN note cette demande et affirme que c'est aussi son souhait. Il remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur participation.

La séance est levée à 17 heures 20.